Premiers secours de l'agent de sécurité : protéger, examiner, alerter, secourir

5 min de lecture · Arrêté du 1er septembre 2025, annexe II (module stratégique : « Gestion des premiers secours », 14 h dont 7 h de mise en situation pratique) ; arrêté du 27 février 2017, art. 4 I (MAC : « gestes élémentaires de premiers secours », 7 h) et art. 4 II (dispense)
Sources consultées le 13 novembre 2026

Un malaise au poste d'accueil, une chute dans un parking : l'agent est souvent le premier sur place. Voici ce que le module de premiers secours exige de lui, la conduite à tenir en quatre temps, et dans quel cas le stage de maintien des compétences en dispense.

En bref

- Le module de **premiers secours** de la formation initiale dure 14 h dont 7 h de mise en situation pratique.
- Il s'appuie sur le programme **SST** de l'INRS ou sur le **PSC** (premiers secours citoyen) : la référence du texte est la conduite à tenir lors de premiers secours.
- Quatre temps structurent le geste : **protéger, examiner, alerter, secourir**.
- À la MAC, le module existe en version de 7 h, dont on peut être dispensé avec un SST valide ou un recyclage PSC récent.

Le texte ne demande pas à l'agent de remplacer les secours. Il veut qu'il sache réagir, dans l'ordre, et alerter de la bonne façon. La technique des gestes se travaille en formation pratique : cette fiche donne le cadre, sans redétailler les gestes.

Ce que le module recouvre

L'arrêté du 1er septembre 2025 fixe l'objectif : savoir mettre en œuvre les gestes élémentaires de premier secours conformément à la réglementation en vigueur éditée par l'INRS. Le programme précise ce qu'il faut connaître.

VOCABULAIRE

SST
sauveteur secouriste du travail, dispositif de formation de l'INRS, cité par le texte comme programme national de référence.

PSC
premiers secours citoyen, l'autre référence citée par le texte.

Conduite à tenir
la suite de réflexes à appliquer lors de premiers secours, au programme du module.

Le texte demande aussi de connaître les priorités dans le cadre du secourisme civil (SST, PSC) et de savoir alerter et secourir. Au poste, cela veut dire connaître le numéro d'alerte du site et le chemin pour guider les secours.

Protéger, examiner, alerter, secourir

La formation continue décrit l'enchaînement de l'intervention face à un accident. Il tient en quatre temps, auxquels s'ajoute un cadrage juridique.

1. **Protéger** : réaliser une protection adaptée, pour la victime et pour soi.
2. **Examiner** : examiner la victime pour choisir l'action à mettre en œuvre.
3. **Alerter** : faire alerter ou alerter, en fonction de l'organisation des secours dans l'établissement.
4. **Secourir** : secourir la victime de manière appropriée.

Le texte demande aussi, en préalable, de situer le cadre juridique de son intervention. Ce cadre est celui de l'article 223-6 du code pénal : s'abstenir volontairement de porter assistance à une personne en péril, par son action personnelle ou en provoquant un secours, est puni quand on pouvait le faire sans risque pour soi ou pour les tiers. Les détails sont dans la fiche sur le code pénal de l'agent.

CAS PRATIQUE

Situation. Dans le hall d'un site de bureaux, un visiteur s'effondre devant l'accueil. L'agent est seul au poste, le PC sécurité est relié au standard.

Ce que dit le texte. L'alerte se fait « en fonction de l'organisation des secours dans l'établissement » : l'agent applique la procédure du site, qui peut être d'alerter lui-même ou de faire alerter par un collègue, selon la consigne. Il protège la zone, observe la victime, et ne s'écarte pas d'elle sans que les secours soient prévenus.

À la MAC : un module et une dispense

Le stage de maintien et d'actualisation des compétences (MAC) reprend le sujet dans un module de 7 h. L'article 4 II prévoit une dispense : SST valide ou recyclage PSC de moins de 2 ans, sur demande ; durée alors 27 h (calcul : 34 - 7). La demande est à faire par l'agent lui-même.

PIÈGE FRÉQUENT

« Avec un SST, je suis dispensé de toute la formation de premiers secours. » Trop large. D'après l'article 4 II de l'arrêté du 27 février 2017, seul le module de premiers secours de la MAC est visé, à la demande de l'agent, et à condition que le SST soit valide au moment du stage ou que le recyclage PSC date de moins de 2 ans. Les conditions complètes de la MAC sont sur la page carte professionnelle du CNAPS.

À retenir

- Initial : 14 h dont 7 h de pratique ; référence SST de l'INRS ou PSC.
- Les quatre temps : protéger, examiner, alerter, secourir, en situant le cadre juridique.
- L'alerte suit l'organisation des secours de l'établissement.
- MAC : module de 7 h, dispensable sur demande avec SST valide ou recyclage PSC de moins de 2 ans.

S'entraîner sur ce thème

Deux quiz du site couvrent ce thème : le test du titre APS et le test de la MAC. Les gestes eux-mêmes s'apprennent en formation pratique (SST ou PSC), qu'une lecture ne remplace pas. Pour situer le module dans le parcours, voir la page devenir agent de sécurité et la formation agent de sécurité APS.

Questions fréquentes

Combien d'heures de premiers secours dans la formation d'agent de sécurité ?

Le module de gestion des premiers secours du tronc commun dure 14 heures, dont 7 heures de mise en situation pratique (arrêté du 1er septembre 2025, annexe II). Il s'appuie sur le programme national du dispositif sauveteur secouriste du travail de l'INRS ou sur le premiers secours citoyen (PSC).

Faut-il le SST ou le PSC pour devenir agent de sécurité ?

Le texte de formation initiale cite le programme SST de l'INRS ou le PSC comme référence du module. Il ne dit pas que l'un des deux diplômes soit une condition à l'entrée en formation : le module fait partie de la formation elle-même.

La MAC comporte-t-elle un module de premiers secours ?

Oui : « gestes élémentaires de premiers secours », 7 heures. Une personne titulaire d'un SST valide au moment du stage, ou d'un recyclage PSC datant de moins de 2 ans, est dispensée de ce module à sa demande, ce qui ramène le stage à 27 heures.

Que doit faire un agent de sécurité devant une victime ?

Le texte de la MAC décrit cinq savoir-faire : situer le cadre juridique de son intervention, réaliser une protection adaptée, examiner la victime, faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'établissement, et secourir de manière appropriée.

Sources

1. Arrêté du 1er septembre 2025 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité, NOR INTD2517360A, annexe II, module stratégique « Gestion des premiers secours » ; en vigueur le 01/10/2025, consulté le 13 novembre 2026
 https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000052197461
2. Arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité, article 4 I (module « gestes élémentaires de premiers secours ») et article 4 II (dispense), consulté le 13 novembre 2026
 https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000034104578
3. Code pénal, article 223-6 (non-assistance à personne en péril), 223-6, version du 05/08/2018, consulté le 13 novembre 2026
 https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037289588

Sources consultées le 13 novembre 2026 ; seconde vérification en cours. Les textes évoluent : la version en ligne de la fiche fait foi.

> Ce site aide à se préparer et à comprendre la réglementation de la sécurité privée. Il ne délivre ni carte professionnelle, ni titre, ni diplôme, ni certification.